

**21.463 Iv. pa. Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses**  
**Révision partielle de la loi sur les forêts – ouverture de la procédure de consultation**

Madame la présidente,

Le canton de Neuchâtel salue et soutient cette proposition de révision de la loi fédérale sur les forêts (LFo). Le projet est essentiel afin de permettre aux propriétaires forestiers de négocier des prix corrects lors de la commercialisation de bois issus de forêts sachant que celles de nos régions sont gérées de manière durable et dans le principe d'une sylviculture proche de la nature.

La pression exercée sur les prix génère souvent des exploitations déficitaires pour les propriétaires alors même que d'autres acteurs de la branche augmentent ou ont augmenté leurs marges ces dernières années. Dès lors, la révision de la LFo telle que proposée répond à un besoin évident.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous transmettons, Madame la présidente, nos cordiales salutations.

Neuchâtel, le 25 octobre 2023

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND